



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 14 SEP. 2023

DÉCISION n° 23 - 244

**RELATIVE
AUX RÉSULTATS DU SIXIÈME APPEL À PROJET AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DU
FONDS MOBILITÉS ACTIVES EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du mérite**

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement

Vu le sixième appel à projets « Aménagements cyclables » en date du 20 janvier 2023 ;

Vu le courrier du ministère des transports en date du 28 juillet 2023, actant le montant attribué en région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 12 490 000 € ;

Considérant la liste des candidatures reçues et leur analyse ;

Considérant les avis rendus par le comité de sélection régional en date du 30 juin 2023 et par le comité de sélection national en date du 13 juillet 2023;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, sont déclarés lauréats du sixième appel à projets « Aménagements cyclables » les projets figurant en annexe.

Cette liste comprend 36 projets pour un montant attribué de 12 490 000 €.

Article 2 : Une liste complémentaire de 6 projets est constituée en cas de non consommation de l'enveloppe avec les opérations mentionnées à l'article 1. Les dossiers sont classés par ordre de priorité de 1 à 2. Les dossiers ex-aequo feront l'objet d'une hiérarchisation le cas échéant.

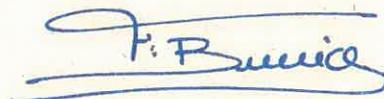
Article 3 : Tous les autres projets présentés sont non retenus, conformément aux conclusions du comité régional de sélection.

Article 4 : Les lauréats des projets mentionnés à l'article 1 sont informés de cette décision par courrier, précisant le montant maximal de la subvention octroyée.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la DREAL.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 : La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fabienne BUCCIO

ANNEXE

Liste des lauréats de l'appel à projets fonds mobilités actives édition 2023 en région Auvergne-Rhône-Alpes et montants attribués

Nom du porteur de projet	Intitulé du projet	Aide proposée	Réserves à lever
Ville de Bourg-en-Bresse	Réalisation d'un aménagement cyclable sur le boulevard Charles De Gaulle	550 000,00 €	
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM)	Rabatement des modes doux en Gare de La Valbonne (Liaisons 3 et 4)	800 000,00 €	Sous réserve d'un traitement en qualité et sécurité des intersections conformément aux recommandations techniques du Cerema.
Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse	Voie cyclable structurante entre les communes de Saint-Denis-lès-Bourg, Saint-Rémy et Buellas et les raccordant au quartier du pôle d'échanges multimodal de Bourg-en-Bresse.	500 000,00 €	
Commune de Lapalisse	Aménagements des abords de l'avenue du 8 mai 1945 et de la rue de Bellevue en pistes cyclables	200 000,00 €	
Commune de Saint-Yorre	Création d'une piste cyclable sécurisée	170 000,00 €	
Annonay Rhône Agglo	Réalisation de la Via Fluvia sur l'Avenue de l'Europe à Annonay	300 000,00 €	
Communauté de communes du Bassin d'Aubenas	Aménagement d'une voie douce entre les communes de Saint-Semin, Saint-Etienne de Fontbellon et Aubenas	620 000,00 €	
Commune de Bourg de Péage	Création d'un aménagement cyclable sécurisé sur le Boulevard Alpes Provence entre le collège de l'Europe et la Maladière	180 000,00 €	
Conseil Départemental de la Drôme	Création d'un itinéraire sécurisé entre Crest et Aouste-sur-Sye	250 000,00 €	
CC des Vals du Dauphiné	Passerelle de franchissement de la Bourbre	100 000,00 €	
Commune de Saint-Hilaire-du-Rosier	Liaison cyclable entre le village et la gare sur la commune de Saint-Hilaire-du-Rosier.	100 000,00 €	
Vienne Condrieu Agglomération	Réalisation d'une piste cyclables et d'espaces piétons dans le cadre de l'aménagement du cours Marc Antoine Brillier - Vienne	650 000,00 €	
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère	Prolongement de la voie verte de la Bourbre jusqu'à la route de Frontonas (RD126) Communes de Vaux-Milleu, Villefontaine et La Verpillière	200 000,00 €	
Ville de Pontcharra	Création d'un aménagement cyclable	180 000,00 €	
Loire Forez Agglomération	Aménagement d'une voie verte à Boisset-lès-Montrond, reliant le hameau du Cerizet au centre bourg de la commune.	150 000,00 €	
Saint-Etienne-Métropole	Création d'un passage modes actifs de l'échangeur n°8 de l'A72 à Andrézieux-Bouthéon, et de la RM1082 (av Hélène Boucher) sur un linéaire de 2,2 km.	1 000 000,00 €	Sous réserve d'une largeur utile de la passerelle de 3,5m et d'un traitement en qualité et sécurité des carrefours.
Commune de la Pacaudière	Aménagement sécurisé d'un itinéraire en mode doux de la Route de Vivans	100 000,00 €	
Communauté de communes Marchés du Velay Rochebaron	Création d'une piste cyclable entre Monistrol-sur-Loire et Bas-en-Basset	260 000,00 €	
Commune de Vals-près-le Puy	Développement des cheminements doux (commune de Vals) : Liaison Le Puy en Velay/Vals près Le Puy/Zone de chirel et connexion avec l'itinéraire cyclable du Dolaison	120 000,00 €	
Communauté de communes des Vallons du Lyonnais	Création d'un itinéraire « Voie douce » pour la branche Sud du schéma directeur cyclable de la CCVL	100 000,00 €	
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle	Voie Verte de la Ponchonnière à Savigny - phase 1	170 000,00 €	
Communauté de communes Saône Beaujolais	Itinéraire vélo sécurisé pour relier la voie verte du Beaujolais au pôle gare de Belleville-en-Beaujolais	150 000,00 €	
Commune de Porte des Pierres Dorées	Création d'une voie à mobilités douces	150 000,00 €	
Communauté de l'Ouest Rhodanien	Création d'une voie verte entre les commune de Joux et de Tarare	280 000,00 €	
Communauté de communes des Vallées d'Algueblanche	Création d'une piste cyclable entre la passerelle du Morel et les thermes de La Léchère	250 000,00 €	
Commune de La Plagne Tarentaise	Création d'une passerelle cyclable à Bonconseil	160 000,00 €	

Département de la Savoie	Aménagement d'une voie verte entre la Belle Via et la commune de Grignon le long de la route départementale n°64	180 000,00 €	
Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	Projet d'itinéraire cyclable entre Saint-Léger et Sainte-Marie-de-Cuines : 13 km sur la Via Maurienne	1 000 000,00 €	Sous réserve de produire une délégation de compétence et sous réserve de passer la piste cyclable section 7 à 3m de largeur et les passerelles à 3,5m de largeur utile, selon les recommandations techniques du Cerema.
Commune de Val-Cenis	Création d'une liaison cyclo-piétonne sécurisée entre Termignon et Sollières	240 000,00 €	
Ville de Scionzier	Connexion de voies vertes franchissant l'A40 entre Scionzier et Cluses - avenue des Lacs	300 000,00 €	
Communauté d'Agglomération du Grand Annecy	Aménagement d'une voie verte entre Alby-Sur-Chéran et Saint-Félix	600 000,00 €	
Commune de Chens sur Lemnan	Aménagement d'une voie verte Route d'Hermance - Tranche 3 - Lagraie/Hermance	450 000,00 €	
Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	Réalisation d'une liaison sécurisée entre Rumilly et Entrelacs dans le cadre du projet de la véloroute des 5 lacs	1 000 000,00 €	Sous réserve de produire une délégation de compétence et sous réserve de limiter l'assiette éligible aux aménagements sécurisés et de traiter en qualité et sécurité les carrefours.
Ville de Sallanches	Création d'une voie verte rue Dominique Cancellieri	200 000,00 €	
Communauté de Communes Faucigny-Glières	Création d'un itinéraire cyclable entre le centre-ville de Bonneville et le quartier de Tucinge.	650 000,00 €	
Commune de Chênex	Aménagements en faveur des mobilités actives et de l'apaisement du centre-village	180 000,00 €	

Liste complémentaire

Nom du porteur de projet	Intitulé du projet	Montant proposé	Priorité
Commune de St Sauveur	Aménagement d'une liaison modes doux, piste le long de la RD 32 à St Sauveur	150 000,00 €	1
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre	Liaison cyclable Mieussy-Taninges	1 000 000,00 €	1
Commune de Morancé	Création d'une voie douce traversant la commune de Morancé du Nord au Sud	140 000,00 €	2
Valence Romans Mobilité	Aménagement de la liaison cyclable Génissieux - Romans-sur-Isère	450 000,00 €	2
Commune Des Contamines-Montjoie	La Voie Douce du Haut Val Montjoie	210 000,00 €	2
Commune d'HABERE-POCHE	Création d'une voie verte sur la RD 12 dans le périmètre de l'agglomération et maillage des chemins ruraux	250 000,00 €	2